

Paris, le 24 février 2025

L'Anses et le BRGM rapprochent leurs compétences pour étudier la qualité des eaux et des sols

Signée le 24 février par Catherine Lagneau, Présidente Directrice générale du BRGM, et Benoit Vallet, Directeur général de l'Anses, la convention permettra d'encadrer de futures recherches et expertises communes dans le domaine de la qualité chimique et biologique de l'eau et des sols, pour mieux contrôler les risques sanitaires associés.

Cet accord, signé à l'occasion du Salon international de l'agriculture, marque une étape importante dans le renforcement des collaborations entre les deux institutions. Il vise à conjuguer leurs expertises respectives pour relever les défis liés à la qualité de l'eau et des sols et mieux contrôler les risques sanitaires associés. Les savoir-faire de l'Anses et du BRGM sont particulièrement complémentaires en ce qui concerne l'étude de la chimie et de la microbiologie des eaux et des sols, le traitement et la diffusion des données.

Un partenariat focalisé sur l'interface santé - environnement

Les deux organismes concentreront leurs efforts conjoints sur plusieurs domaines clés pour la qualité des eaux, à commencer par :

- **La recherche** : s'appuyant sur le Laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Anses, les travaux communs porteront sur la gestion des ressources en eau, la réutilisation des eaux usées et les transferts de contaminants entre les sols et les eaux souterraines. En particulier, le partenariat permettra de développer des méthodes d'analyse chimiques innovantes pour les micropolluants émergents dans les eaux (pesticides, PFAS, 1,4-dioxane, etc.) et de mutualiser des moyens techniques, comme la spectrométrie de masse haute résolution. En matière de microbiologie, des projets conjoints seront développés sur l'étude des populations microbiennes dans les milieux hydriques, leur biodiversité et leur impact sur les aquifères.

- **La phytopharmacovigilance** : le BRGM apportera son soutien à l'Anses dans le cadre de ce dispositif, en exploitant les données relatives aux eaux souterraines et en accompagnant l'analyse des signalements liés aux produits phytopharmaceutiques.
- **Le traitement et la diffusion des données** : les partenaires s'engagent à développer des outils de gestion des données pour favoriser la prise de décision et la diffusion des connaissances.

Cet accord a été signé pour une durée de cinq ans renouvelables.

« L'interface entre la santé et la qualité de l'environnement est devenue essentielle. La stratégie du BRGM vise à renforcer sa recherche sur le comportement et l'analyse des polluants émergents notamment dans l'eau et les sols. Le BRGM peut amener une réelle expertise pour les sujets traités par l'Anses », explique Catherine Lagneau, PDG du BRGM.

« Pour développer une approche globale des enjeux de santé, dans son optique One-Health (Une seule santé), l'Anses a besoin de documenter les dangers sanitaires et expositions humaines, animales et environnementales dans l'ensemble des compartiments de l'eau et dans les sols. Accéder aux compétences, savoir-faire et données du BRGM sera d'une grande valeur ajoutée pour l'Anses, dans le cadre de travaux communs qui lui permettront également d'enrichir ses recherches » souligne le Pr Benoit Vallet, directeur général de l'Anses.

À propos

L'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'être humain et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et du travail.

Pour aller plus loin : <https://anses.fr>

Le BRGM

En tant que service géologique national, le **Bureau de recherches géologiques et minières** (BRGM) est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre



pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique ; et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Ses programmes s'articulent autour de la recherche scientifique, l'appui aux politiques publiques et la coopération internationale.

Pour aller plus loin : <https://www.brgm.fr>

Contact : presse@brgm.fr – 02 38 64 46 65

Anses : presse@anses.fr - 01 49 77 13 77 – 01 49 77 22 26 – 01 49 77 28 20